

## Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

### Communiqué de presse

**Sous embargo strict – Seule la version prononcée fait foi**

**Vendredi 8 juillet 2022**

**13 h 30 (Heure de Berlin, heure d'été) / 07 h 30 (États-Unis, heure de l'Est) / 12 h 30 (Londres, heure d'été)**  
**(Pour les autres fuseaux horaires, merci de cliquer sur le lien ci-après : <https://bit.ly/3FXKyfN>)**

- Résumé (en anglais) à l'intention des décideurs, photos, vidéos et autres ressources médiatiques : <https://bit.ly/SUAMediaPack>
- Le communiqué de presse est également disponible en espagnol : <https://bit.ly/SUASpanish>
- Le lancement dans les médias sera diffusé en direct sur Internet depuis #IPBES9 (Bonn, Allemagne) : <https://bit.ly/SustUseLaunch> à partir de 13 h 30 (Heure de Berlin, heure d'été) / 07 h 30 (États-Unis, heure de l'Est) / 12 h 30 (Londres, heure d'été)
- Demande d'entretien : [media@ipbes.net](mailto:media@ipbes.net) ou +1 416 878 8712 ou +49 176 212 09437

## ***50 000 espèces sauvages répondent aux besoins de milliards de personnes à travers le monde. Des experts proposent des solutions pour garantir une utilisation durable.***

***1 personne sur 5 dépend des espèces sauvages pour ses revenus et son alimentation.***

***Plus de 10 000 espèces sauvages prélevées pour l'alimentation humaine.  
2,4 milliards de personnes (1 sur 3) dépendent du bois en tant que combustible pour cuisiner.***

Des milliards de personnes, dans les pays développés et dans les pays en développement, utilisent chaque jour des espèces sauvages à des fins multiples (alimentation, énergie, matériaux, médecine, loisirs, inspiration, etc.) qui contribuent de manière essentielle à leur bien-être. L'accélération de la [crise mondiale de la biodiversité](#), avec un million d'espèces de plantes et d'animaux menacées d'extinction, menace ces contributions aux populations.

Un nouveau rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)) fournit un aperçu, une analyse et des outils permettant d'établir une utilisation plus durable des espèces sauvages de plantes, d'animaux, de champignons et d'algues dans le monde entier. L'utilisation durable contribue à la fois au maintien de la biodiversité et des écosystèmes et au bien-être de l'humanité.

Le Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages est le fruit de quatre années de travail mené par 85 experts éminents en sciences sociales et naturelles et de détenteurs de savoirs autochtones et locaux, ainsi que de plus de 200 auteurs collaborateurs ; plus de 6 200 sources ont été consultées. Réunis cette semaine à Bonn, en Allemagne, les 139 pays membres de l'IPBES ont approuvé le résumé du rapport.

« Avec environ 50 000 espèces sauvages utilisées par le biais de différentes pratiques, dont plus de 10 000 espèces sauvages récoltées directement pour l'alimentation humaine. Les populations rurales des pays en développement sont les plus susceptibles de recourir à des pratiques non durables, l'absence de solutions de substitution les contraignant souvent à exploiter davantage les espèces sauvages déjà menacées » a déclaré Dr. Jean-Marc Fromentin (France), co-directeur de l'Évaluation avec Dr. Marla R. Emery (États-Unis/Norvège) et Pr. John Donaldson (Afrique du Sud). « 70 % des populations pauvres de la planète dépendent directement des espèces sauvages. Pour une personne sur cinq, les champignons, les algues et les plantes sauvages constituent des sources d'alimentation et de revenu ; 2,4 milliards de personnes dépendent du bois en tant que combustible pour cuisiner ; environ 90 % des 120 millions de pêcheurs traditionnels travaillent à petite échelle » déclare Dr. Emery. « Cependant, les pays du Sud ne sont pas les seuls à utiliser en abondance les espèces sauvages. Du poisson que nous mangeons aux médicaments que nous prenons, en passant par les cosmétiques, la décoration et les loisirs, l'utilisation des espèces sauvages est beaucoup plus répandue que la plupart des gens ne le pensent. »

L'utilisation des espèces sauvages constitue une importante source de revenus pour des millions de personnes à travers le monde. Les espèces d'arbres sauvages représentent deux tiers de l'industrie mondiale du bois rond ; le commerce des algues, des champignons et des plantes sauvages brasse des milliards de dollars ; même les activités non extractives liées aux espèces sauvages génèrent de grands profits. Le tourisme d'observation des espèces sauvages est l'une des principales raisons pour lesquelles, avant la pandémie de COVID-19, les aires protégées du monde entier recevaient 8 milliards de visiteurs et généraient 600 milliards de dollars US chaque année.

Le rapport établit cinq grandes catégories de « pratiques » relatives à l'utilisation des espèces sauvages : la pêche ; la cueillette ; l'exploitation forestière ; le prélèvement d'animaux terrestres (dont la chasse) et les pratiques non extractives, telles que l'observation. Le rapport analyse ensuite les « utilisations » propres à chaque pratique, comme les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ; les matériaux ; les médicaments ; l'énergie ; les loisirs ; les cérémonies ; l'apprentissage et la décoration. Pour chaque utilisation, le rapport décrit en détail les tendances observées au cours des 20 dernières années. Dans la plupart des cas, on constate une augmentation de l'utilisation des espèces sauvages, mais aussi une évolution de la durabilité des pratiques, notamment en ce qui concerne la cueillette à des fins médicinales et l'exploitation forestière, source de matières premières et d'énergie.

Prenant l'exemple de la pêche, Dr. Fromentin a déclaré : « D'après des estimations mondiales récentes, environ 34 % des stocks mondiaux de poissons sauvages marins sont surexploités et 66 % sont pêchés à des niveaux biologiquement durables ; cependant dans cette vue d'ensemble globale, il existe d'importantes variations locales et contextuelles. Les pays où la gestion de la pêche est fortement implantée ont vu leurs stocks augmenter en abondance. Ainsi, la population de thons rouges de l'Atlantique a été rétablie et fait désormais l'objet d'une exploitation à des niveaux durables. Cependant, dans les pays et régions où les mesures de gestion de la pêche sont peu intensives, l'état des stocks est souvent mal connu, mais on pense généralement qu'il est inférieur à l'abondance qui maximiserait la production alimentaire durable. Dans de nombreux cas, la pêche artisanale n'est pas durable ou ne l'est qu'en partie, notamment en Afrique (pêche marine et continentale), ainsi qu'en Amérique latine, en Asie et en Europe (pêche côtière) ».

« La surexploitation est l'une des principales menaces pour la survie de nombreuses espèces sauvages terrestres et aquatiques », d'après Pr. Donaldson. « S'attaquer aux causes de l'utilisation non durable et, dans la mesure du possible, inverser ces tendances bénéficiera aux espèces sauvages ainsi qu'aux personnes qui en dépendent. »

On estime que l'exploitation forestière non durable compromet la survie d'environ 12 % des espèces d'arbres sauvages ; la cueillette non durable est l'une des principales menaces pour plusieurs familles de plantes, notamment les cactus, les cycas et les orchidées, tandis que la chasse non durable contribue au déclin de 1 341 espèces de mammifères sauvages de grande taille dont le faible taux de reproduction est également lié à la pression de la chasse.

Le rapport identifie des facteurs tels que les modifications des paysages terrestres et marins, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes qui ont un impact sur l'abondance et la distribution des espèces sauvages et qui peuvent accroître le stress et les difficultés des communautés humaines qui les utilisent. Le commerce mondial des espèces sauvages s'est considérablement développé en termes de volume, de valeur et de réseaux commerciaux au cours des quatre dernières décennies.

Si le commerce des espèces sauvages fournit des revenus importants aux pays exportateurs, offre des revenus plus élevés aux exploitants et peut diversifier les sources d'approvisionnement pour permettre de réorienter la pression exercée sur les espèces exploitées de manière non durable, il contribue aussi à ce que les espèces sauvages soient consommées loin de leur lieu d'origine. Le rapport constate qu'en l'absence de réglementation efficace tout au long de la chaîne d'approvisionnement, du niveau local au niveau mondial, le commerce mondial des espèces sauvages intensifie généralement les pressions que subissent les espèces sauvages, ce qui conduit à une utilisation non durable et, parfois, à l'effondrement de certaines populations sauvages (par exemple, le commerce des ailerons de requin).

Le rapport fait également état de l'utilisation et du commerce illégaux des espèces sauvages, qui concernent l'ensemble des pratiques et conduisent souvent à une utilisation non durable. Les auteurs signalent en outre que le commerce illégal d'espèces sauvages, qui, d'après les estimations, ne générerait pas moins de 199 milliards de dollars par an, se classe au troisième rang des activités commerciales illégales. Le bois et le poisson se situent en tête, en termes de volume et de valeur, du commerce illégal d'espèces sauvages.

Le rapport examine par ailleurs les politiques et les outils relatifs à l'utilisation durable des espèces sauvages qui ont été mis en place dans différents contextes. Il présente sept éléments clés, qui pourraient être utilisés comme leviers de changement pour promouvoir l'utilisation durable des espèces sauvages s'ils sont transposés à plus grande échelle dans les pratiques, les régions et les secteurs :

- Des options politiques qui sont inclusives et participatives ;
- Des options politiques qui reconnaissent et soutiennent des formes multiples de connaissances ;
- Des instruments et des outils politiques qui assurent une distribution juste et équitable des coûts et des bénéfices ;
- Politiques spécifiques au contexte ;
- Surveillance des espèces sauvages et des pratiques ;
- Des instruments politiques alignés aux niveaux international, national, régional et local, cohérents et conformes aux obligations internationales et tenant compte des règles et normes coutumières ;
- Des institutions solides, y compris les institutions coutumières.

Le rapport traite également de la manière dont les peuples autochtones et les communautés locales utilisent les espèces sauvages ainsi que les nombreuses connaissances, pratiques et croyances qui y sont liées. Les peuples autochtones vivent de la pêche, de la cueillette et du prélèvement d'animaux terrestres, parmi d'autres utilisations des espèces sauvages, sur une superficie de plus de 38 millions de km<sup>2</sup>, soit environ 40 % des aires terrestres protégées, dans 87 pays. Le rapport conclut que les politiques se rapportant à l'occupation des terres et des mers, ainsi que les droits d'accès aux ressources, créent des conditions favorables à une utilisation plus durable des espèces sauvages. Le rapport constate que les politiques favorisant la sécurité des droits d'occupation et l'accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts, ainsi que la réduction de la pauvreté, créent des conditions favorables à l'utilisation durable des espèces sauvages.

« La bonne gestion de la biodiversité par les peuples autochtones est souvent intégrée dans les pratiques, la spiritualité et les savoirs locaux », déclare Dr. Emery. « L'utilisation durable des espèces sauvages est un élément central de l'identité et de l'existence de nombreux peuples autochtones et communautés locales. Leurs pratiques et leurs cultures sont variées, mais affichent des valeurs communes, dont l'obligation de traiter la nature avec respect, d'avoir un sens de la réciprocité, d'éviter le gaspillage, de gérer les récoltes et de d'assurer une distribution juste et équitable des contributions des espèces sauvages au bien-être de la communauté. À l'échelle

mondiale, la déforestation est généralement plus faible sur les territoires autochtones, en particulier lorsqu'il existe une sécurité foncière, une continuité des connaissances et des langues, et des moyens de subsistance alternatifs. La collaboration entre les scientifiques et les peuples autochtones à des fins d'apprentissage réciproque renforcera l'utilisation durable des espèces sauvages. Cet aspect est particulièrement important étant donné que la plupart des cadres nationaux et des accords internationaux continuent largement à mettre l'accent sur les considérations écologiques et certaines considérations sociales, y compris les questions économiques et de gouvernance, mais font peu de cas des contextes culturels. »

Le rapport conclut en examinant plusieurs scénarios futurs envisageables concernant l'utilisation des espèces sauvages et soutient que les changements climatiques, l'augmentation de la demande et les progrès technologiques, qui rendent plus efficaces de nombreuses pratiques extractives, risquent d'entraver considérablement les pratiques d'utilisation durable à l'avenir. Il relève les mesures associées à chaque pratique susceptible de contribuer à relever ces défis. Dans le domaine de la pêche, ces mesures visent, entre autres, à corriger les inefficacités actuelles de la pratique, de réduire la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, de supprimer les subventions financières néfastes, de soutenir la pêche artisanale, de s'adapter aux changements de productivité océanique dus au changement climatique et à mettre en place de manière proactive des institutions transfrontalières efficaces. En matière d'exploitation forestière, cela impliquerait la gestion et la certification des forêts à des fins multiples, les innovations technologiques visant à réduire les déchets dans la fabrication des produits du bois, ainsi que des initiatives économiques et politiques reconnaissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris en matière d'occupation des terres.

Les auteurs constatent que dans la plupart des scénarios futurs qui permettent l'utilisation durable des espèces sauvages, des changements transformateurs partagent des caractéristiques communes, comme l'intégration de systèmes de valeurs pluriels, la répartition équitable des coûts et des avantages, l'évolution des valeurs sociales, des normes et des préférences culturelles, ainsi que des institutions et des systèmes de gouvernance efficaces. Des objectifs ambitieux, bien qu'indispensables, ne sont pas suffisants pour conduire un changement transformateur. Le rapport signale également que le monde est en perpétuelle évolution et que l'utilisation durable des espèces sauvages passe par la négociation permanente et la gestion adaptative. Elle nécessite également une vision commune de l'utilisation durable et un changement transformateur dans les relations entre l'Homme et la nature.

Dr. Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de l'IPBES, a souligné l'importance du rapport : « Cette Évaluation, très attendue par, entre autres, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ([CITES](#)), éclairera la prise de décisions sur le commerce des espèces sauvages dans le cadre de la 19<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les espèces sauvages, qui se tiendra à Panama en novembre 2022. Elle présente également un intérêt immédiat pour la Convention sur la diversité biologique qui œuvre à l'établissement d'un nouveau cadre mondial de la biodiversité pour la prochaine décennie, ne serait-ce que par la mise en avant du potentiel inexploité de l'utilisation durable des espèces sauvages pour contribuer encore davantage à un grand nombre d'Objectifs de Développement Durable concernant la pauvreté, la faim, la santé et le bien-être, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau potable et l'assainissement, l'énergie à un coût abordable, ainsi que l'industrialisation et l'innovation. Nous remercions et félicitons l'ensemble des auteurs et des experts pour leurs efforts intenses, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. L'utilisation durable des espèces sauvages est cruciale pour toutes les personnes et toutes les communautés. Ce rapport aidera les décideurs du monde entier à adopter des politiques et des mesures qui servent au mieux les intérêts des êtres humains et de la nature. »

- **FIN** -

**Remarque : Les versions française et espagnole du communiqué de presse sont fournies aux médias à titre gracieux. Des modifications d'ordre terminologique peuvent y être apportées afin de les aligner sur les traductions officielles en cours. En cas de divergence entre les versions française et espagnole et la version anglaise du communiqué de presse, cette dernière prévaut.**

## Note à l'intention des rédacteurs :

Pour toute information supplémentaire et demande d'entretien, veuillez contacter :

L'équipe médias de l'IPBES

[media@ipbes.net](mailto:media@ipbes.net)  
[www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)

+1 416 878 8712 ou +49 176 212 09437

L'IPBES a publié le résumé à l'intention des décideurs du Rapport sur l'utilisation durable des espèces sauvages qui présente les messages clés et les options en matière de politiques votées en session plénière de l'IPBES. Pour accéder au résumé à l'intention des décideurs, aux photos, aux vidéos et aux autres ressources médias, veuillez-vous rendre sur : <https://bit.ly/SUAMediaPack>. Le rapport complet qui comprend six chapitres (et toutes les données) sera publié dans le courant de l'année.

### À propos de l'IPBES :

Souvent décrit comme le « GIEC de la biodiversité », l'IPBES est un organisme intergouvernemental indépendant comprenant 139 États membres. Mis en place par les États en 2012, il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et les contributions qu'ils apportent aux populations, ainsi que les outils et les méthodes permettant de protéger et d'utiliser durablement ces atouts naturels vitaux. Pour plus d'informations sur l'IPBES et ses évaluations, veuillez consulter l'adresse suivante : [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net).

**Vidéo de présentation de l'IPBES (en anglais) :** [www.youtube.com/watch?v=oOiGio7YU-M](http://www.youtube.com/watch?v=oOiGio7YU-M)

**Vidéos supplémentaires (en anglais) :**

- **Évaluation mondiale de l'IPBES de la biodiversité et des services écosystémiques (2019) :**  
<https://youtu.be/7eYK5ibTOMA>
- **Évaluation de l'IPBES de la dégradation et de la restauration des terres (2018) :**  
[www.youtube.com/watch?v=KCt7aai17Nk](http://www.youtube.com/watch?v=KCt7aai17Nk)
- **Évaluations régionales de l'IPBES de la biodiversité et des services écosystémiques (2018) :**  
[www.youtube.com/watch?v=kR0HeepbWCc](http://www.youtube.com/watch?v=kR0HeepbWCc)
- **Évaluation de l'IPBES des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire (2016) :** [www.youtube.com/watch?v=YwkYbeiwK5A](http://www.youtube.com/watch?v=YwkYbeiwK5A)
- **Évaluation de l'IPBES des scénarios et des modèles de la biodiversité (2016) :**  
[www.youtube.com/watch?v=wZfcDmtGa9I](http://www.youtube.com/watch?v=wZfcDmtGa9I)

**Suivez l'IPBES sur les médias sociaux :**

[twitter.com/ipbesfr](https://twitter.com/ipbesfr)  
[facebook.com/IPBESfr](https://facebook.com/IPBESfr)

[linkedin.com/company/ipbes](https://linkedin.com/company/ipbes)  
[youtube.com/ipbeschannel](https://youtube.com/ipbeschannel)  
[instagram.com/ipbes](https://instagram.com/ipbes)

## Les faits en chiffres : principaux chiffres et statistiques présentés dans le rapport :

- +/-50 000 : espèces sauvages utilisées pour l'alimentation, l'énergie, la médecine, les matériaux et d'autres fins par la pêche, la cueillette, l'exploitation forestière et le prélèvement d'animaux terrestres dans le monde.
- Au moins 34% : des espèces utilisées de manière durable - sur la base de l'évaluation de plus de 10 098 espèces de 10 groupes taxonomiques de la liste rouge de l'UICN.
- +/-7 500 : espèces de poissons et d'invertébrés aquatiques sauvages directement utilisées par les populations du monde entier ; 31 100 espèces de plantes sauvages, dont 7 400 arbres ; 1 500 espèces de champignons ; 7 400 espèces d'arbres sauvages ; 1 700 espèces d'invertébrés terrestres sauvages ; et 7 500 espèces d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères sauvages.
- Plus de 10 000 espèces sauvages sont exploitées pour l'alimentation humaine, faisant de l'utilisation durable des espèces sauvages un élément crucial pour la sécurité alimentaire & l'amélioration de la nutrition dans les zones rurales et urbaines du monde entier.
- Environ 70 % des populations pauvres dans le monde sont directement tributaires des espèces sauvages et des activités qu'elles favorisent.
- 8 milliards de visiteurs chaque année des aires protégées du monde entier, avant la pandémie de COVID-19, générant 600 milliards de dollars US par an, avec les plus forts taux de fréquentation touristique dans les pays riches en espèces.
- 38 millions de km<sup>2</sup> de terres dans 87 pays sont occupés par des peuples autochtones qui gèrent la pêche, la cueillette, le prélèvement d'animaux terrestres et d'autres utilisations des espèces sauvages, soit environ 40 % des aires terrestres protégées ; dont beaucoup sont d'une grande richesse en biodiversité.
- 15 Objectifs de Développement Durable peuvent bénéficier du potentiel méconnu de l'utilisation des espèces sauvages pour la réalisation des cibles escomptées.
  
- Plus de 90 % des 120 millions de personnes qui pratiquent la pêche de capture dans le monde entier vivent de la pêche artisanale, près de la moitié sont des femmes.
- 34 % des stocks de poissons sauvages marins sont surexploités (66 % sont pêchés à des niveaux biologiquement durables, mais ce constat global présente de fortes hétérogénéités).
- 90 millions de tonnes de poissons sauvages sont capturés chaque année depuis plusieurs décennies ; environ deux tiers sont destinés à l'alimentation humaine et le tiers restant à l'alimentation des espèces aquacoles et du bétail.
- 99 % des espèces de requins et de raies officiellement déclarées comme étant capturées accidentellement en tant que prises accessoires, mais précieuses et souvent conservées pour l'alimentation, entraînant un fort déclin des espèces de requins depuis les années 1970, en particulier dans les eaux côtières du plateau continental sous les latitudes tropicales et subtropicales.
- 449 espèces de requins et de raies sont considérées comme étant menacées (37,5 % des 1 199 espèces récemment évaluées), le plus souvent en raison de la pêche non durable.
  
- 2,4 milliards de personnes (soit environ un tiers de la population mondiale) dépendent du bois en tant que combustible pour cuisiner, 880 millions de personnes abattent du bois en tant que combustible ou produisent du charbon de bois, en particulier dans les pays en développement.
- 50 % du bois consommé dans le monde est exploité pour l'énergie, 90 % du bois récolté en Afrique. L'utilisation du bois en tant que combustible est en recul dans la plupart des régions, mais augmente en Afrique subsaharienne.
- 1,1 milliard de personnes n'ont accès ni à l'électricité ni à des sources d'énergie alternatives et dépendent de l'exploitation du bois en tant que combustible.
- Plus de 25 % des forêts du monde entier sont soumises à l'exploitation forestière industrielle.
- Deux tiers de la production industrielle mondiale de bois rond proviennent d'espèces d'arbres sauvages.
- Environ 20 % des forêts tropicales mondiales (soit 3,9 millions de km<sup>2</sup>) sont actuellement exploitées de manière sélective.
- 12 % des espèces d'arbres sauvages sont menacées par l'exploitation forestière non durable.
- 15 % des forêts mondiales sont gérées en tant que ressources collectives par les peuples autochtones et les communautés locales ; souvent en accordant une place prépondérante à la gestion pour différentes utilisations.
- Environ 29% : d'environ 10 000 espèces menacées ou quasi menacées appartenant à 10 groupes taxonomiques, pour lesquelles les prélèvements non durables contribuent à un risque élevé d'extinction.

- Environ 1,4 million de km<sup>2</sup> du continent africain sont exploités à des fins de chasse récréative (mais la biodiversité, la valeur écologique exceptionnelles de la plupart de ces territoires et leur durabilité sociale et écologique, n'ont généralement pas été évaluée).
- Entre 55 % et 75 % de la biomasse totale de gibier provient de la chasse de grands mammifères.
- 1 341 espèces de mammifères sauvages sont menacées par la chasse non durable, dont 669 espèces déjà évalués comme menacées.
- Depuis 40 ans, le commerce mondial des espèces sauvages a augmenté de manière substantielle.
- Entre 4 % et 68 % des individus et des ménages d'Europe et d'Amérique du Nord pratiqueraient la cueillette (le pourcentage est particulièrement élevé en Europe de l'Est) ; la situation économique est rarement un élément déterminant.
- Plus de 50 % du commerce des poissons, des oiseaux, des amphibiens et des plantes provient de l'élevage ou de l'agriculture en raison de l'évolution de l'utilisation des espèces sauvages.
- 38 700 espèces recensées en 2021 au titre de la CITES font l'objet de réglementations imposées par les États parties (qui ont jugé que le commerce de la majorité des espèces recensées est durable).
- 101 pays se sont dotés d'une législation et d'institutions pour appliquer pleinement la CITES ; 43 pays supplémentaires peuvent l'appliquer partiellement.
- Entre 69 et 199 milliards de dollars des États-Unis : valeur annuelle du commerce illégal d'espèces sauvages (notamment le bois et le poisson), qui se classe au troisième rang mondial des activités commerciales illégales.

## Commentaires des partenaires de l'IPBES

« Il y a 50 ans, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) était adoptée en réponse à l'évolution du commerce international des espèces sauvages qui, devenant de moins en moins durable, devait être réglementé. Il était ainsi reconnu que les plantes et les animaux sauvages constituaient des éléments irremplaçables des systèmes naturels de la Terre et qu'ils devaient être protégés. Cinquante ans plus tard, la notion de durabilité est plus importante que jamais.

En novembre 2022, la CITES organisera la 19<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les espèces sauvages à Panama. Les Parties à la Convention prendront des décisions cruciales pour la conservation des espèces et de la biodiversité. Je suis convaincue qu'elles considéreront ce Rapport d'évaluation, qui recueille les données scientifiques les plus récentes et est fourni par nos experts les plus éminents, comme une ressource précieuse à l'appui de leurs travaux futurs.

Deux initiatives arriveront à échéance en 2030 : la vision stratégique de la CITES d'un monde où l'ensemble du commerce international de la faune et de la flore sauvages est légal, durable et traçable ... et les objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous ne pourrions arriver à ces fins sans l'aide de la science et l'IPBES est l'un des phares qui nous guident. »

- **Ivonne Higuero**, Secrétaire générale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

« Aujourd'hui, un million d'espèces sont menacées d'extinction. L'utilisation non durable, illégale et non réglementée des espèces en est en grande partie responsable. Ainsi, le commerce illégal des espèces sauvages brasse annuellement 23 milliards de dollars des Etats-Unis qui remplissent les poches de quelques individus avides et sans scrupules, qui s'enrichissent au détriment de la nature et des écosystèmes.

Ce commerce prive également les pays, les peuples autochtones et les communautés locales d'accès à leurs propres ressources et de moyens de subsistance sûrs. Cela est dû au fait que l'importance de la nature réside en grande partie dans son utilisation durable par des millions de personnes pour obtenir de la nourriture, des médicaments, des revenus et des moyens de subsistance.

Il est fondamental de garantir l'utilisation durable et le partage juste et équitable des bénéfices qui en découlent, notamment pour les populations et les communautés les plus vulnérables qui en sont les gardiens. L'utilisation durable peut fortement encourager les activités de conservation et une vie en harmonie avec la nature.

L'Évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages réalisée par l'IPBES, dont le secrétariat est hébergé par le PNUE, contribue de manière déterminante aux efforts mondiaux déployés en ce sens. »

- **Inger Andersen**, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

« Le Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages nous rappelle avec force l'interdépendance des êtres humains et de tous les êtres vivants. Des millions de personnes vivent en harmonie avec la nature dans les sites reconnus par l'UNESCO à travers le monde, allant des réserves de la biosphère aux sites du patrimoine mondial. La richesse de leur expérience et de leurs solutions est l'occasion de se réconcilier et de conclure la paix avec la nature. Il n'est pas trop tard pour agir et l'UNESCO est fermement déterminée à mobiliser l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation, de la science et de la culture pour guider ce changement en profondeur dans le monde entier. »

- **Audrey Azoulay**, Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)



« L'utilisation durable des espèces sauvages est importante pour les systèmes agroalimentaires du monde entier. Essentielle pour les secteurs de l'exploitation forestière et de la pêche, elle contribue directement aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment dans les régions en développement et pour les peuples autochtones. Les espèces sauvages sont à l'origine d'une large gamme de produits, diversifient les régimes alimentaires, fournissent de multiples sources de revenus et font partie intégrante de la vie culturelle et sociale de nombreuses communautés.

Nous devons faire en sorte que l'utilisation des espèces sauvages soit durable, sous peine de compromettre l'avenir des systèmes agroalimentaires, la réalisation des objectifs de développement durable et la fourniture de services écosystémiques essentiels, d'augmenter le risque d'épidémies de maladies infectieuses, d'alimenter les inégalités et les conflits, et de diminuer notre capacité à atténuer les menaces relatives à la crise climatique et à nous y adapter.

Ce rapport renforce notre compréhension de l'utilisation des espèces sauvages et de la manière dont elles peuvent être gérées durablement afin de bénéficier aux personnes et aux habitats qui dépendent d'elles. »

- **QU Dongyu**, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

« L'IPBES continue de renforcer le rôle de la science dans les prises de décision publiques concernant les services écosystémiques et la biodiversité et, ce faisant, contribue à rétablir un équilibre fragile entre les populations et la nature. S'inscrivant dans cette ligne d'action, le nouveau Rapport d'évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages montre que des milliards de personnes dépendent d'environ 50 000 espèces sauvages en matière d'alimentation, de médecine, d'énergie et de moyens de subsistance. Il importe de noter qu'il fournit aux décideurs un cadre pour la gestion durable, comprenant des données et des analyses pour assurer le suivi des espèces sauvages. Forte de la contribution de plus de 420 experts parmi les plus réputés au monde dans ce domaine, l'Évaluation présente des données scientifiques, des éléments de preuve et des analyses de pointe qui aideront les pays à mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le rapport vise également à appuyer une série d'initiatives audacieuses visant à protéger, à restaurer et à gérer de manière durable la nature afin de réaliser les objectifs de développement durable. Ce faisant, il aidera le monde à s'acheminer vers un avenir plus vert, plus inclusif et plus durable pour tous. »

- **Achim Steiner**, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

"L'Évaluation de l'IPBES sur l'utilisation durable des espèces sauvages est un outil et une source de connaissances importants pour tous les membres de la communauté de la biodiversité. Dans notre monde confronté au déclin de la biodiversité, notamment en raison de la surexploitation des espèces sauvages, nous devons mieux comprendre les voies à suivre pour une utilisation durable. La nécessité de mieux assurer la récolte, le commerce et l'utilisation durables des espèces sauvages tout en garantissant les contributions de l'utilisation durable des espèces sauvages en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médecine et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier pour les plus vulnérables, a été bien reconnue dans les discussions autour du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

En examinant la faisabilité et les options d'utilisation durable des espèces sauvages sur terre, en eau douce et dans les océans, par les populations du monde entier, ce rapport est en fait lié à la version préliminaire du cadre mondial pour la biodiversité. Nous espérons que cette Évaluation pourra également être l'un des outils d'aide à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, qui devrait commencer après son adoption lors de la COP 15.

Permettez-moi de féliciter l'IPBES et sa communauté d'experts pour ce travail. Je me réjouis de son utilisation active par toutes les Parties et les parties prenantes à la Convention.

- **Elizabeth Maruma Mrema**, Secrétaire Exécutive, Convention sur la Diversité Biologique (CDB)